

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
21/09/2016

Dossier complet le

N° d'enregistrement  
F01116P0160

## 1. Intitulé du projet

CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER (145 appartements, 8 maisons), site Elis, PUTEAUX (92)

## 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

## 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6d (6b nouveau décret 08/2016)	Infrastructures routières : Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres
36 (39 nouveau décret 08/2016)	Constructions réalisés pour une surface de plancher supérieure à 10 000 m <sup>2</sup> et inférieure à 40 000m <sup>2</sup>

## 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

### 4.1 Nature du projet

Construction d'un ensemble immobilier d'environ 10 517m<sup>2</sup> de surface de plancher sur un ancien site industriel comprenant environ :

- 9 586 m<sup>2</sup> logements en accession privée,
- 931 m<sup>2</sup> de maisons de villes,
- 186 places de parkings sur 2 niveaux de sous-sol partiels.

L'accessibilité aux bâtis se fera par la création d'une nouvelle voie commune de desserte.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet de construction poursuit les objectifs suivants:

- Reconvertir l'ancien site industriel ELIS de manière à intégrer le site dans son environnement urbain,
- Engager la démolition des bâtis nécessaires pour créer sur le site un ensemble immobilier en lien avec le contexte bâti connexe et historique et destiné à l'habitation.
- Créer environ 145 logements en accession libre et 8 maisons de ville visant plusieurs objectifs environnementaux et de développement durable. Conformément aux objectifs de la Ville et de la Région Ile de France, l'opération respecte la "charte communale pour le développement durable dans la construction privée" tant dans sa phase de conception que dans sa phase de réalisation. Le programme cherchera le Label NF Habitat et visera la RT 2012.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont entrepris sur le site de la blanchisserie Elis, au niveau du 11-15 rue Voltaire à Puteaux. Cette adresse correspond aux parcelles cadastrales AB n°56p, AB n°57p, AB n°60, AB n°41 appartenant à une SCI, à la Ville de Puteaux et loué par ELIS.

Le phasage prévisionnel est le suivant:

- obtention du PC en fin novembre 2016 ;
- commercialisation en décembre 2016 ;
- début des travaux en avril 2017 ;
- durée des travaux: 26 mois [incluant la démolition des bâtiments existants, la viabilisation du site, la réalisation des constructions et la livraison aux futurs utilisateurs.

Les travaux imposeront une Charte de chantier propre.

Notamment, les objectifs de ce règlement sont :

- réduire les pollutions (eaux de chantier, ...) de proximité lors du chantier ;
- limiter les risques, et les nuisances causés aux riverains ;
- réduire la gestion des déchets et la consommation en eaux et énergie.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit 10 517 m<sup>2</sup> de surface plancher sur un à deux-niveaux de sous-sol.

Le projet se décompose en plusieurs bâtiments à R+2+combles ou R+4+combles, 8 maisons de ville gérés en copropriété, des parkings souterrains (1 à 2 niveaux de sous-sols) ainsi que 6 espaces de jardins privés.

Les bâtiments répondront aux exigences de la RT2012, l'isolation des bâtiments se fera par l'intérieur, et les logements seront reliés à une chaufferie gaz.

Une nouvelle voie publique (qui sera rétrocédée à la commune) est créée à l'angle de la rue Gerhard Prolongée, afin de s'articuler avec le Passage Voltaire. Cette voie nouvelle desservira les entrées d'immeubles et débouchera sur les 8 maisons. Les accès aux logements collectifs et aux maisons se font par la voie nouvelle.

A noter que l'accessibilités douces reste prégnante dans ce secteur, en raison de la présence :

- Tramway Ligne T2 (Porte de Versailles - Pont de Bezons) - station "Puteaux" à 800m,
- Gare SNCF : station Puteaux à 800 m,
- Métro Ligne 1 : station Esplanade de la Défense à 1,4 km du terrain,
- Bus Lignes 141, 157, 15

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de délivrance du Permis de Construire valant division et démolition [L.421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme]
- A définir en fonction des études à venir : Procédure Loi sur l'Eau, vraisemblablement en régime de déclaration [L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement]
- Présente procédure : Demande d'examen au cas par cas [L.122-1 et suivants du Code de l'Environnement]

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de délivrance du Permis de Construire valant démolition [L.421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme]

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface du terrain d'assiette:	5 909 m <sup>2</sup>
Surface de plancher totale de l'opération:	environ: 10 517m <sup>2</sup>
Nombre de logements:	145 appartements et 8 maisons
Nombre de place de parking:	186
Niveau de sous-sol:	1 sous l'ensemble de l'opération 2 sur la moitié de la longueur
Gabarit des bâtiments :	R+1, R+1+C, R+2+C, R+4+C
Hauteurs maximum des bâtiments env.	18 m ponctuellement au faîtage

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>
11 - 15 rue Voltaire 92800 PUTEAUX	Long. <u>2° 14 ' 30.3' E</u> Lat. <u>48 ° 52 ' 30.8' N</u> <b>Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :</b> Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___ Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___ Communes traversées :  

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'emprise est aujourd'hui occupée par la blanchisserie Elis (bureaux et parking), qui s'apprête à stopper ces activités sur site. Un dossier de cessation d'activité est en cours d'instruction à la préfecture de région.  
Le site est occupé par un parking aérien, des entrepôts, des bâtiments à usage de logements, d'activités et d'archives.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Document d'urbanisme en vigueur : PLU de Puteaux approuvé le 16 février 2012.

Le PLU a fait l'objet de :

- 3 modifications simplifiées les 6 juillet 2012, 3 avril 2013 et 31 mars 2015.

- 1 modification le 26 septembre 2013

- 2 mises à jour les 23 juillet 2012 et 23 octobre 2013

Le zonage réglementaire observé au droit du site correspond à la zone UPM3, modifié lors de la révision simplifiée n°3 pour laquelle aucune évaluation environnementale n'a été menée. Il s'agit d'une zone de reconversion urbaine issue d'anciens sites industriels du Front de Seine le long de la Rue Voltaire. Cette zone de projet se destine à l'habitation et aux équipements et commerces nécessaires au cadre de vie des futurs habitants.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proche du site correspondent : - ZNIEFF de type 1 "Des berges de Seine au Bois de Boulogne" - ZNIEFF de type 2 "Du Bois de Boulogne". Ces dernières s'implantent à environ 800m du site Elis, en rive droite de la Seine.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur à l'étude n'est pas réellement affecté par le bruit (aux vues des arrêtés préfectoraux et du ressenti sur site). Dans ce secteur de Puteaux, les principaux axes classés sont : - Niveau 2 : la rue Jean Jaurès (entre la rue Parmentier et la rue Godefroy), - Niveau 3 : la rue de Verdun, la rue Jean Jaurès (entre la Rue Godefroy et la rue des Pavillons) et la RD7 (Quai de Dion Bouton). Aucun PPEB n'existe à l'échelle communale.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le caractère remanié du site empêche la caractérisation de zones humides au sens de la réglementation. Le site est inscrit en dehors des enveloppes d'alerte de zones humides proposées par les services de la DRIEE-if.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les PPR existants : - La commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques Inondation de la Seine, prescrit le 29/05/1998 et approuvé le 9 janvier 2004. Le site est situé hors du zonage PPRI. - Un périmètre d'anciennes carrières délimité par arrêté préfectoral du 25 novembre 1985, ayant valeur de Plan de Prévention des Risques de Mouvement de terrains sur la Défense, Aucun PPRT existant. Le site n'est pas concerné par les aléas de retrait-gonflement des argiles. Les aléas de remontées de nappes sont considérés comme forts au droit du site (source : BRGM)
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			Plusieurs phases d'investigation sur les sols ont été menées et sont actuellement poursuivies : - étude historique faisant état de diverses activités industrielles (dépôt de charbon, garage, menuiserie, fonderie) et de 12 sites BASIAS à moins de 200m de la zone d'étude. - Etudes environnementales réalisées en 2003, 2013, 2015, pour les sols, les eaux souterraines, les gaz du sol. - Analyse des Risques Résiduels concluant à la compatibilité du site avec l'usage futur. - Réalisation d'investigations en 2016 sur les sols (18 sondages de sols réalisés entre 4 et 6m de profondeur), les eaux souterraines (3 ouvrages piézométriques), les gaz du sol (5 ouvrages piézogaz) - Diagnostic complémentaire de sol, de gaz dans le sol et d'eau : 33 sondages, 3 piézomètres, 15 puits de suivi de la qualité des gaz, analyses labo.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les résultats de ces études ont mis en évidence - dans les sols : des impacts en HCT, HAP, PCB et en métaux dans les zones de remblais et des impacts en BTEX et COHV en partie Centrale et Ouest du site ; - dans les eaux souterraines : des teneurs notables COHV (dont PCE) au centre du site, et des traces en COHV et Hydrocarbures sur les autres ouvrages. - dans les gaz du sol : des impacts plus ou moins importants en COHV (dont PCE), BTEX et HCT.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de gestion a été réalisé et le scénario retenu est le suivant : évacuation des déblais pollués et /ou non inertes directement en filières adaptées dans le cadre de la création des futurs sous-sols (voir plus de détails en annexe). Une EQRS (Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires) pourra être réalisée au besoin. Ces études concluent à la compatibilité du terrain avec l'usage du projet.  Le secteur se situe dans la masse d'eau souterraine 3102 "Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix". Elle correspond au système de l'aquifère du Lutétien-Ypréséin.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à l'aval de la prise d'eau de la Seine de Suresnes et à l'amont de la prise d'eau souterraine de Gennevilliers (Eocène inférieur et moyen) et du captage d'ultime secours de Neuilly-sur-Seine (Albien). Il n'est pas situé dans un périmètre de protection de captage.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur se situe à environ 10km de la Zone de protection spéciale (ZPS) « Sites de Seine-Saint-Denis » (FR1112013), issue des directives Oiseaux 79-409 (CE) du 2 avril 1979 et 2009/147/CE du 30 novembre 2009. L'entité de la ZPS la plus proche correspond au Parc départemental de l'Ile-Saint-Denis.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'aménagement s'inscrit dans le périmètre de protection de l'église Notre-Dame-de-Pitié de Puteaux dite La Vieille Eglise, classée monument historique en avril 1975 (périmètre de co-visibilité de 500m autour du monument).

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase définitive, le projet ne prévoit aucun prélèvement en Seine (trop lointaine) ou dans les nappes souterraines. En phase chantier, vu le niveau de la nappe et de la réalisation de deux niveaux de sous-sol, un rabattement est potentiel pour permettre la mise au sec du fond de fouille des parkings souterrains (cuvelage du 2ème niveau de sous-sol). De fait, une analyse fine est en cours afin de connaître plus précisément la nappe et d'évaluer le mode d'intervention et éventuellement la solution de rejet des eaux d'exhaure si nécessaire. Un Dossier Loi sur l'Eau sera réalisé si nécessaire.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A l'exception de l'incertitude résiduelle concernant un possible pompage de la nappe en phase chantier (cf. ci-dessus), le projet n'entraînera aucune modification prévisible des masses d'eau souterraines.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les excédents potentiels correspondent aux déblais liés à la réalisation des parkings souterrains sur 1 et 2 niveaux de sous-sol et aux fondations. Les déblais non-inertes ne pourront pas être réemployés sur site et seront gérés en filières adaptées.
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun apport de matériaux n'est nécessaire à la réalisation du projet mis à part les matériaux de construction.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun espace sensible n'est inventorié au sein ou aux abords immédiats du site. Les espèces présentes sur site correspondent à quelques plantations d'ornement et ne concourent pas à la diversité écologique du secteur, plutôt concentrée au niveau des berges de Seine et particulièrement en rive droite.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'a pas d'influence sur les zones inondables de la commune, ce dernier étant implanté en dehors des zonages PPRI.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est entièrement anthropisé. Il s'agit d'une activité de blanchisserie. Il ne consomme aucune emprise naturelle, agricole, forestière ou maritime.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre SEVESO ne recoupe le site. Aucune conduite TRAPIL n'est située au droit ou à proximité immédiate du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site où s'implante le projet n'est concerné par aucun risque naturel. La zone de crue par débordement de la Seine ne concerne pas les emprises du site. L'aléa de retrait/gonflement des argiles y est nul. Au document graphique du P.L.U., le secteur n'est pas concerné par le « Périmètre de la zone à risque liée à la présence de carrières ».
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des réflexions concernant les terres polluées sont menées à l'échelle du site depuis plusieurs années. Elles ont donné lieu à la formalisation d'un plan de gestion. Les principales conclusions concernant les procédés de dépollution, de suivi et de mise aux normes constructives sont présentées dans la note de synthèse concernant la gestion de la pollution, proposée en annexe du présent document.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En conclusion, sur la base des données actuellement disponibles et des diagnostics effectués, le site est compatible avec les usages futurs envisagés, à savoir un usage résidentiel avec un à deux niveaux de parking en sous-sol.
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de construction sera générateur d'un trafic routier limité, donc d'un bruit lié au cheminement des véhicules motorisés, voiries piétonne. Toutefois, à l'échelle du trafic routier sur les axes locaux, de la Surface de Plancher relativement restreinte et de la typologie des constructions (exclusivement tournée vers l'habitat), le projet ne semble pas être en mesure d'être un générateur de trafic important, bien que difficilement quantifiable. Il participera à renforcer dans une moindre mesure les trafics déjà existants, principalement sur les rues Gerhard, Voltaire, Parmentier et Francis de Préssensé.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p>Le projet consiste en la création d'une zone résidentielle, dans un secteur déjà largement soumis à une pollution lumineuse. Les aménagements sont en continuité d'une zone lumineuse urbaine et ne modifieront pas le contexte local de ce secteur.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Les rejets engendrés sont principalement de deux sortes :  - émissions liées au chauffage des bâtiments (émissions de GES),  - émissions liées au trafic généré et induit.  A noter toutefois qu'au vue des caractéristiques du projet et des normes constructives mises en œuvre, les émissions seront relativement faibles.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Le projet génère des eaux pluviales et des eaux usées. Les eaux usées seront collectées et rejetées au réseau public pour traitement.  Concernant la gestion des eaux pluviales, le mode de gestion est en cours d'étude. Etant donné la distance de la Seine et la difficulté d'infiltrer sur site, le rejet au réseau sera privilégié (tel qu'à l'existant).  Auquel cas, des normes de rejet seront prescrites au pétitionnaire (collecte, débit de fuite,...) par le gestionnaire de réseau.  En phase chantier, le rabattement de nappe engendrera le rejet d'eaux issues de la nappe. Les eaux seront rejetées au réseau. Un contrôle qualitatif des eaux rejetées sera réalisé pendant la phase de rabattement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>En phase chantier, le projet engendrera l'évacuation de terres pour la réalisation des parkings en sous-sols. Ces terres sont en partie non inertes et devront être évacuées dans un exutoire adéquat (centre agréé).  Les déchets produits en phase exploitation sont de type "ordures ménagères et assimilées".  Les eaux usées seront dirigées vers le réseau existant.</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>En raison de son insertion au sein d'un périmètre de protection de monument historique, le permis de construire devra être soumis à l'avis d'un Architecte des Bâtiments de France. Le site se situe à environ 450m du monument historique en question.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Comme édicté par le règlement d'urbanisme de Puteaux, le site verra son occupation du sol modifiée.  Les activités disparaîtront au profit d'espaces résidentiels.</p>

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets les plus proches identifiés ces 3 dernières années correspondent :

DRIEE-if :  
- à la construction de la tour Helka dans le quartier d'affaire de la Défense, à environ 1.2km au Nord (avis EE-1052-15 du 09/09/2015),  
- au projet de réaménagement du secteur de la rose de Cherbourg à Puteaux, à environ 1.2km au Nord (EE-921-14 du 14/08/2014),  
- à la demande d'autorisation d'exploiter de la société NEXIMMO 46, Boulevard des Bouvets et Boulevard Kupka, à environ 1.5 km au Nord (Avis n°2007/0153 du 08/02/2012)  
CGEDD :  
- à la Ligne 15 Ouest du réseau de transport du Grand Paris Express, traversant le quartier d'affaire de la Défense d'Est en Ouest et admettant 2 gares Nanterre la Folie et La Défense (AE : 2015-10)  
- à la Ligne EOLE, prolongement de la Ligne de RER E à l'Ouest de Paris, traversant le quartier d'affaire de la Défense d'Est en Ouest et admettant 1 gare La Défense (AE : 2015-21), associé à :  
- au projet de réalisation de la nouvelle gare EOLE la Défense de la Ligne E du RER et réaménagement partiel du CNIT (AE : 2015-05).  
- au projet de construction d'un ensemble immobilier mixte, sis 7 rue Ampère à Puteaux, à environ 200m au Sud-Ouest (avis n° DRIEE-SDDTE-2016-110 du 27/07/2016).  
- au projet de construction d'un ensemble immobilier (lots 12/13) dans la zone d'aménagement concerté Charcot à Puteaux, à environ 1,2km (avis n° DRIEE-SDDTE-2016-134 du 23/08/2016).  
Au vue de la localisation, de la nature et de la différence d'ampleur des projets, le projet de construction situé au 11 - 15 rue Voltaire n'est pas susceptible d'avoir des effets cumulés significatifs avec les projets connus et recensés ci-dessus.

Par ailleurs, un projet de réalisation d'un ensemble immobilier comprenant une crèche et des commerces est en cours sur le site ELIS à Puteaux (terrain voisin situé au 15bis-33 rue Voltaire), projet ayant reçu un avis de la DRIEE (n°DRIEE-SDDTE-2016-044 du 24 mars 2016).

Ce projet s'étale sur une surface de 14 866m<sup>2</sup> et prévoit 26 300m<sup>2</sup> de surface de plancher. La principale contrainte du site est la présence de pollution des terres et gaz des sols lié aux activités d'une ancienne ICPE. Le site a fait l'objet d'investigations, d'études complémentaires, d'un plan de gestion et d'une EQRS, par le maître d'ouvrage.

La demande d'examen au cas par cas de ce projet a été déposée le 18 février 2016 suivant un calendrier différent de celui de l'opération actuelle pour laquelle la rédaction du dossier de permis de construire a été amorcée au premier semestre 2016. Ce calendrier différent n'a pas permis la réalisation d'une étude cas par cas conjointe pour l'ensemble du site ELIS.

NB: la surface d'assiette totale des deux projets ainsi que leur surface de plancher ne dépassent pas les seuils de, respectivement, 10 hectares et 40 000m<sup>2</sup> (seuils d'application de la procédure de demande d'examen au cas par cas).

Le permis de construire de l'opération voisine a été obtenu le 1er août 2016. Le projet permettra notamment la création d'une voie publique nouvelle qui desservira entre autres l'opération objet de la demande actuelle.

Une coopération entre les porteurs de projets sera nécessaire pour permettre une viabilisation/qualification optimale des espaces publics.

## 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'opération vise la requalification d'un ancien site industriel et de son environnement. Elle participe à la reconversion de tout un quartier industriel qui s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Le projet n'est pas en mesure d'impacter significativement l'environnement et la santé humaine des populations voisines étant donné :

- Les caractéristiques du projet et les faibles apports de trafic pressentis à ce stade, qui plus est sur un site desservi par différents types de transports en commun ;
- L'absence de zones écologiques riches dans le secteur ;
- L'absence de risque technologique ;
- L'absence de zone inondable.

En outre, BOUYGUES IMMOBILIER a d'ores et déjà engagé les démarches environnementales suivantes :

- Un suivi des niveau de nappe alluviale afin de définir la nécessité d'un pompage pour réaliser les parkings en sous-sol,
- Une étude hydraulique de gestion des eaux pluviales à l'échelle du site, qui sera suivi si nécessaire d'un dossier Loi sur l'Eau en fonction des rubriques de la nomenclature impactées,
- Le complément des sondages de pollution sur site ainsi que la réalisation d'un plan de gestion permettant de caractériser le devenir des terres polluées, mais aussi, de déterminer les risques résiduels après dépollution pour l'aménagement des emprises en résidences de logements,
- Une dépollution sur site avant projet,
- Une limitation de pollutions nouvelles durant les phases de travaux par une gestion adéquate, notamment des plages horaires de chantier et des plans de circulation des camions et engin de chantier.
- En phase exploitation, un retour d'expérience sur les conditions de circulation sur les rues Gerhard, Voltaire et Parmentier, sera à entreprendre, en collaboration avec les services de la Ville de Puteaux, afin de s'assurer que les trafics générés n'ont pas participé à dégrader de manière notable la situation actuelle.
- La réalisation de l'opération est encadrée par des plans de gestion de chantier et de dépollution.
- Les bâtiments collectifs, de faible hauteur seront intégrés dans le tissu urbain existant et futur.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Évaluation environnementale (incluant le plan des sondages de pollution) - Le plan de gestion Il est à noter que ce document s'insère au sein d'une notice environnementale liée à la demande d'examen au cas-par-cas.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Vélizy

le,

14 septembre 2016

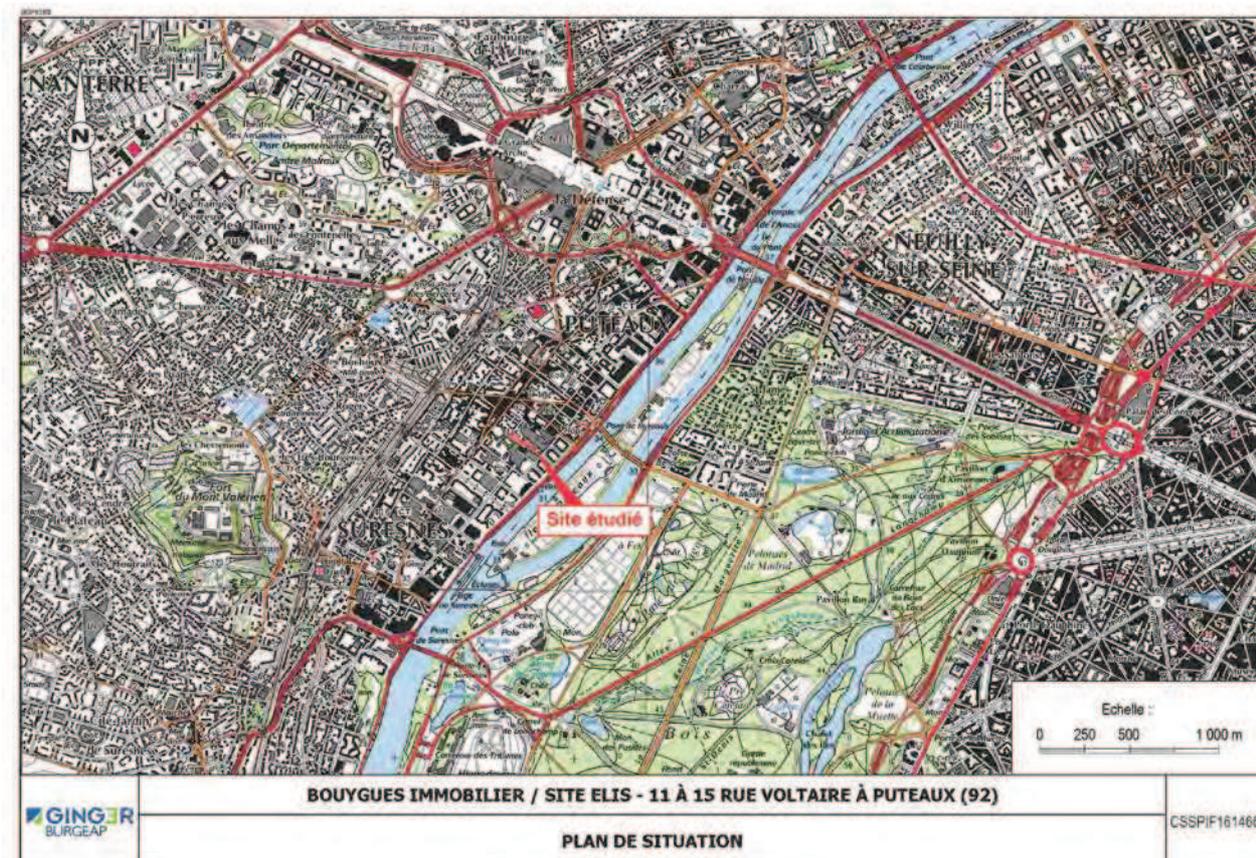
Signature



## 4. Plan de situation

Le plan de situation fourni page suivante est proposé au 1/25 000ème.

Il présente les emprises du site Elis.



## 6. Reportage photographique du site

Les photographies proposées ci-dessous ont été prises au sein et aux abords du site le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016.

La carte ci-dessous permet la localisation graphique des photographies.

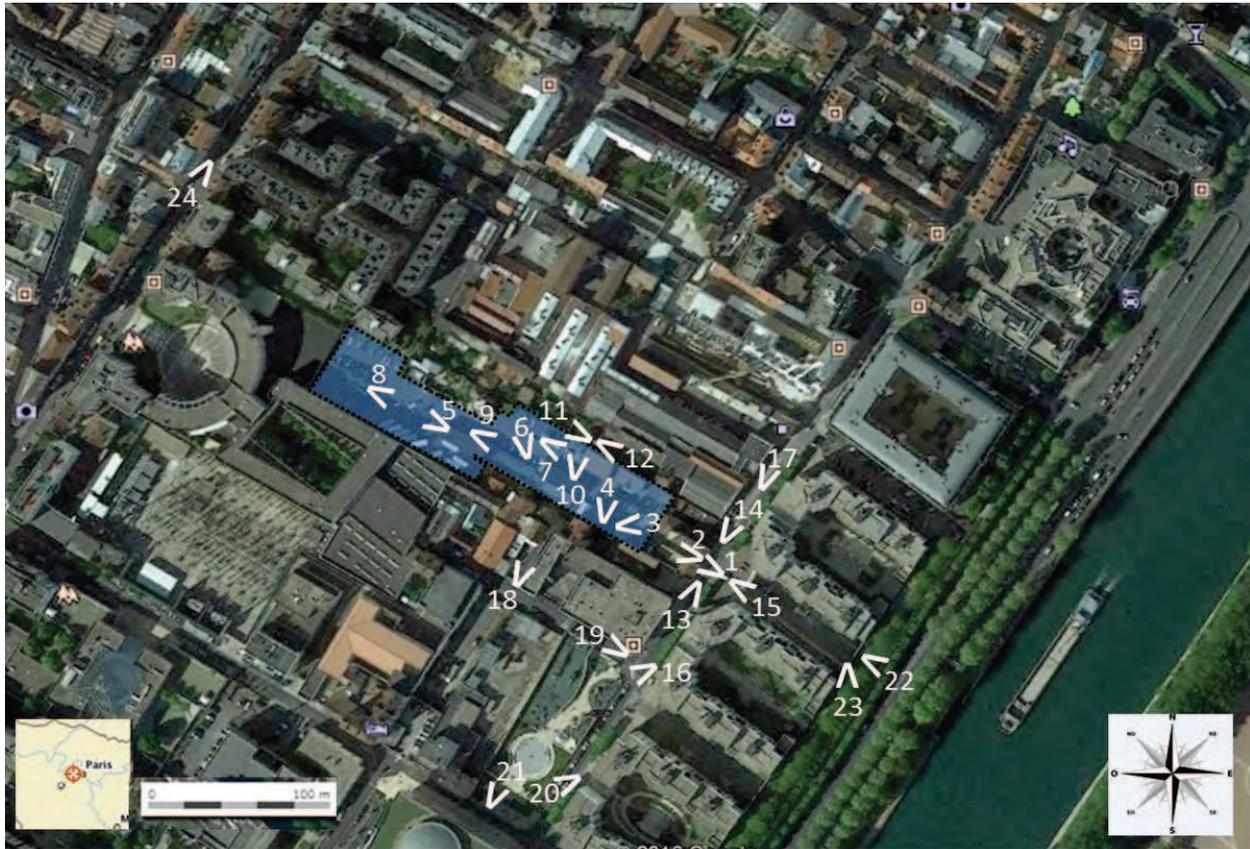
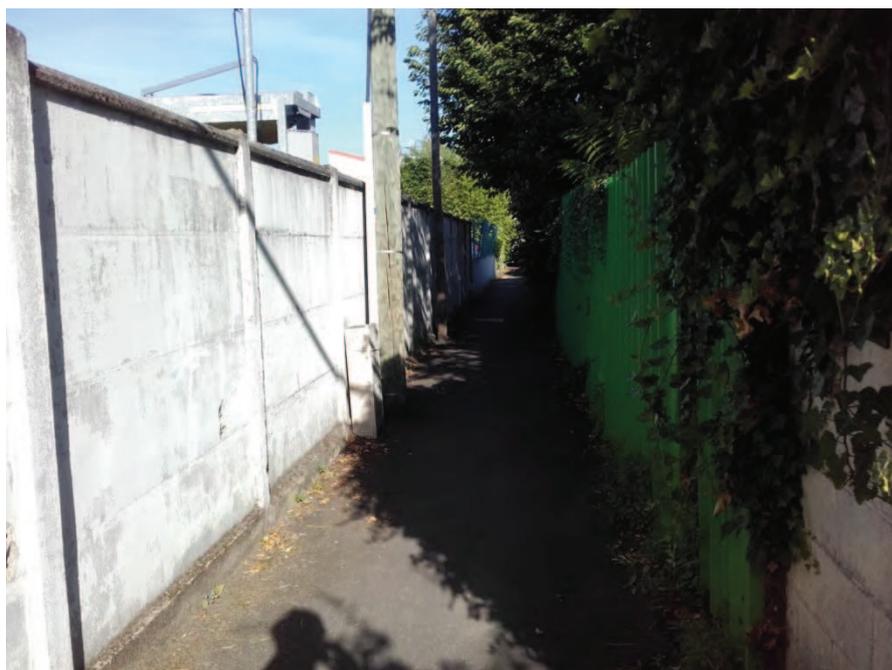
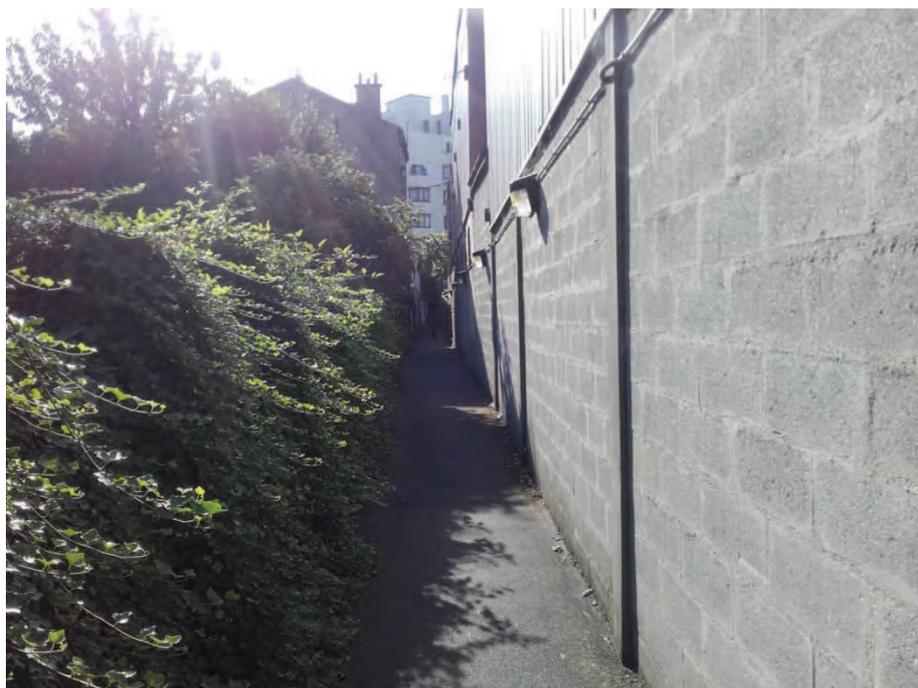


Figure 1 : Localisation des prises de vues



Photographie 11 : Vue interne du site Elis (11) – passage Voltaire



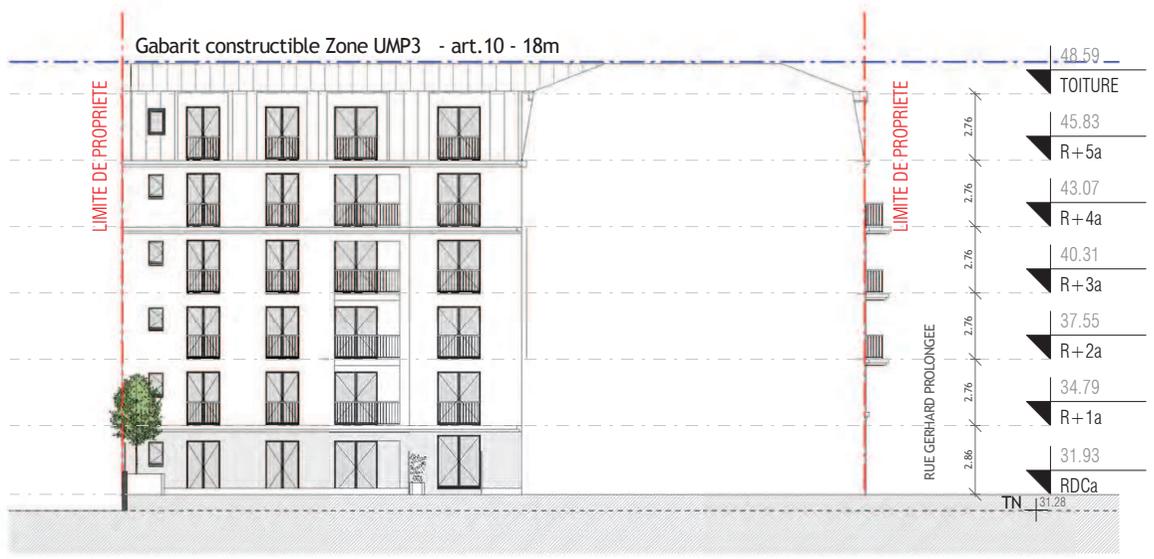
Photographie 12 : Vue interne du site Elis (12) – passage Voltaire



Photographie 19 : Vue de la rue Georges Legagneux (1) – le long de l'ESAT Noël Le Gaud



Photographie 20 : Vue de la rue Francis de Pressensé depuis la rue Voltaire



COUPE 1-1



COUPE 2-2

Projet :  
**OPERATION VOLTAIRE PUTEAUX**  
**IMMEUBLES DE LOGEMENTS**  
**RUE VOLTAIRE**  
**92062 PUTEAUX**



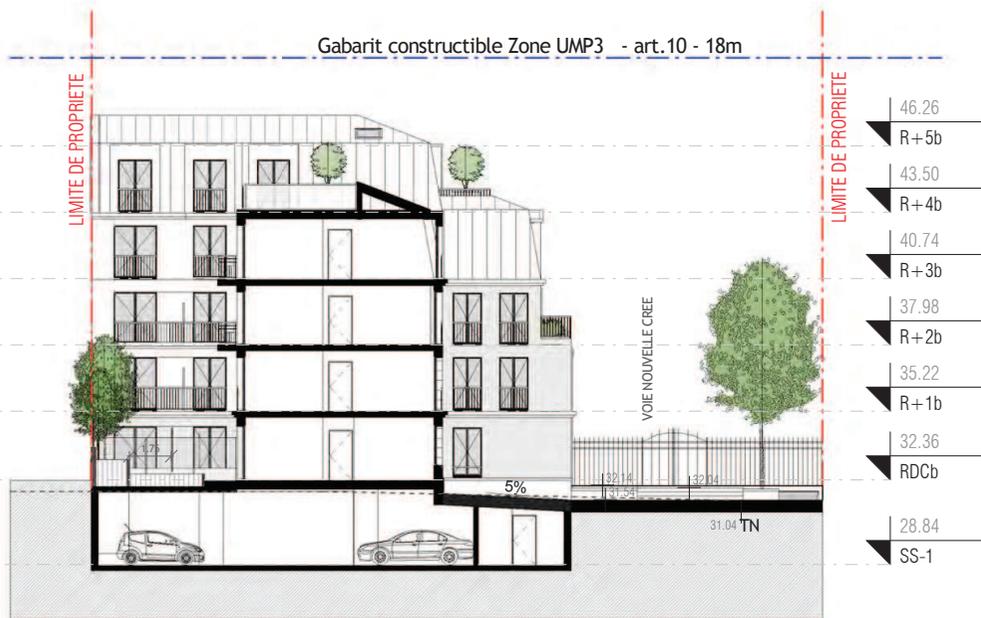
Maître d'ouvrage :  
 **BOUYGUES IMMOBILIER**  
 MGP - Boucle de Seine Nord  
 13 av Morane Saultnier  
 78457 VELIZY - VILLACOUBLAY

Maître d'oeuvre :  
 **AGENCE D'ARCHITECTURE A.BECHU**  
 82, Rue Lecourbe 75015 PARIS  
 Tel: (33-1) 47 34 97 91 - Fax: (33-1) 47 83 38 20  
 Email: abechu@anthonybechu.com ou aaa.bechu@wanadoo.fr  
 Site Internet: www.anthonybechu.com

Phase : **PERMIS DE CONSTRUIRE VALANT DIVISION**  
 COMPRENANT DES DEMOLITIONS

**PC3/5**  
**FACADE 1 et COUPE-FACADE 2**

Projet: PUTEAUX VOLTAIRE 2	Emetteur : ARCH	Ech: 1 : 200	N°	Indice
Nom d'Info.: P1969	Fichier:	Date: 25/07/16	12	



COUPE 9-9



COUPE 10-10

Projet :

OPERATION VOLTAIRE PUTEAUX  
IMMEUBLES DE LOGEMENTS  
RUE VOLTAIRE  
92062 PUTEAUX



Maître d'ouvrage :



BOUYGUES IMMOBILIER  
MGP - Boucle de Seine Nord  
13 av Morane Sautnier  
78457 VELIZY - VILLACOUBLAY

Maître d'oeuvre :



AGENCE D'ARCHITECTURE A.BECHU  
82, Rue Lecourbe 75015 PARIS  
Tel: (33-1) 47 34 97 91 - Fax: (33-1) 47 83 38 20  
Email: abechu@anthonybechu.com ou aaa.bechu@wanadoo.fr  
Site Internet: www.anthonybechu.com

Phase :

PERMIS DE CONSTRUIRE VALANT DIVISION  
COMPRENANT DES DEMOLITIONS

PC3/5  
COUPES-FACADES 9 et 10

Projet: PUTEAUX VOLTAIRE 2	Emetteur : ARCH	Ech: 1 : 200	N°	Indice
Nom d'Info.: P1969	Fichier:	Date: 25/07/16	16	

**Projet**

- Secteur résidentiel pavillonnaire et/ou collectifs avec d'éventuels commerces en rez-de-chaussée
- Secteur à dominante d'activité (bureaux ou industries)
- Secteur d'équipements scolaires, de santé, parcs & équipements verts
- Cours d'eau
- Autre projet d'aménagement du site (EIS)

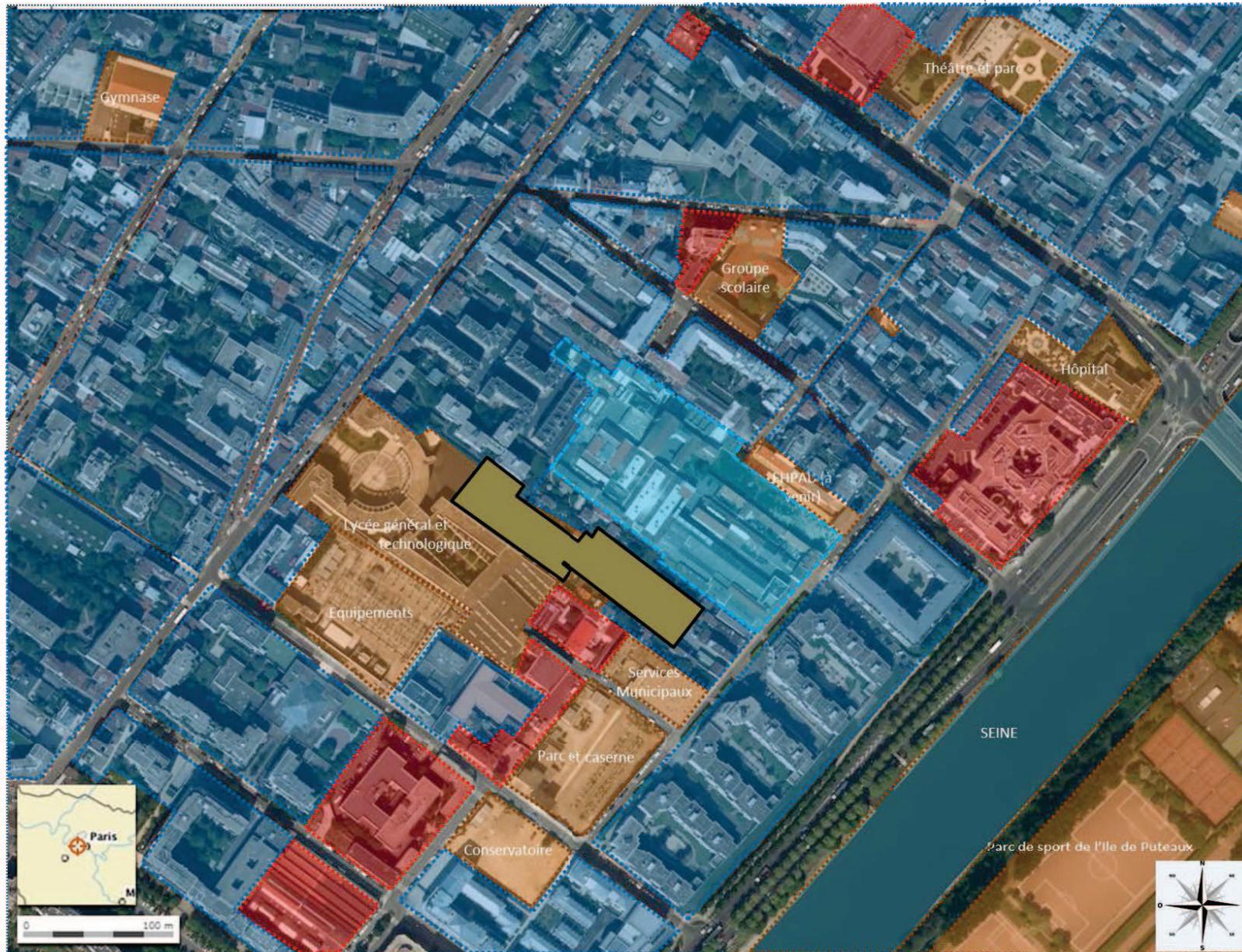


Figure 2 : Occupation du sol aux abords du site à l'étude ; plan au 1/2 700ème (fond de plan IGN-orthophotographie)